

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 8 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le 8 juin à 20 h 30, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-neuf mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET de St ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir : Estelle GACINA, pouvoir donné à Sébastien HUART

Absents excusés: Raynald BEAUFILS, Thomas MERCIER

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

M. le Maire donne le résultat du tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018, qui a été effectué informatiquement pour la 1^{ère} année.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Signature de deux conventions avec la Communauté d'agglomération du Valparisis pour la mise à disposition d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée et d'une brigade de nuit

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est sollicité pour donner l'autorisation à M. le Maire de signer deux conventions avec la Communauté d'agglomération du Valparisis portant définition des moyens, conditions et missions de la mise en place d'une police municipale mutualisée de soirée et de nuit sur le territoire de la Commune.

Il précise que celle-ci est rattachée administrativement au Président de la Communauté d'agglomération mais que le pouvoir de police reste au Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de ladite convention.

1.2 Signature de l'avenant n°1 au bail du 1^{er} avril 2004 pour la location du bureau de poste de Frépillon

Rapporteur : M. le Maire

Lors de la signature du bail en 2004, le bureau de poste était composé d'un sous-sol, rez-de-chaussée et de deux étages à fonction de logement. Depuis de nombreuses années, celui-ci est vacant et quasi insalubre. La poste ne souhaite donc plus payer un loyer pour la totalité de l'immeuble et dissocie dans son avenant la partie commerciale et les étages : le montant du loyer sera ainsi modifié ainsi que les charges qui seront calculées au prorata des surfaces.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 du bail.

Sébastien HUART suggère de revoir la répartition des charges qui ne lui semble pas équitable.

M. le Maire en prend note et prendra l'attache de la Poste.

1.3 Porter à connaissance du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'agglomération du Valparisis

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'agglomération du Valparisis.

1.4 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par la SMGTVO

Rapporteur : Pascal DERCHE

Pascal DERCHE propose d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés afin d'une part de se mettre en conformité avec la loi et d'autre part bénéficier de tarifs attractifs. Il précise que ce groupement remplace celui créé en 2015. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération.

1.5 Demande de subvention pour l'aménagement d'un cabinet médical dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle le projet communal de créer une maison médicale, qui peut bénéficier de subventions de l'Etat. Outre la DETR qui a été attribuée à la commune pour un montant de 66 000 €, l'Etat après examen du dossier propose une subvention supplémentaire de 20 000 € dans le cadre du FSIL. Il convient donc de prendre une délibération pour solliciter cette subvention. M. le Maire précise que celle-ci est attribuée à la commune de Frépillon du fait de son adhésion au Contrat d'Intérêt National (CIN). La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.6 Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2017

Rapporteur : Patricia ZEISS

Evoquée pendant la campagne par Emmanuel MACRON, un projet de décret qui devrait être publié dans les prochains jours, élargit le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques.

Après avis des conseils d'école réunis le 6 juin et de la commission scolaire, il est proposé de revenir à la semaine de 4 jours.

A l'unanimité, sur la proposition de Patricia ZEISS, le Conseil municipal adopte les horaires suivants à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30.

Cette décision reste soumise à l'accord du Directeur départemental de l'éducation nationale.

M. le Maire rappelle que les NAP mis en place par la commune ont donné entière satisfaction et propose que des ateliers sportifs et culturels soient organisés sur le temps du midi.

1.7 Fixation des tarifs de l'ALSH le mercredi

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal est invité à fixer le tarif de l'ALSH pour le mercredi dans l'hypothèse de la réouverture du centre à la journée suite à la modification des horaires des écoles.

Patricia ZEISS propose le même tarif que les jours de vacances.

La tarification ci-dessous est votée à l'unanimité

Accueil de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)	
Quotient familial	Tarif 2017 – 2018
Tranche 1 0 – 700 €	13,00
Tranche 2 701 € à 1 100 €	14,40
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	16,00
Tranche 4 1 501 € et plus	17,10
Hors commune	21,70

1.8 Fixation du tarif Halte-garderie pour les enfants extérieurs à Frépillon

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le supplément forfaitaire horaire de 0.90 € demandé aux familles extérieures à Frépillon pour la garde de leur enfant à la halte-garderie.

1.9 Attribution d'un kit Bescherelle aux élèves de CM2

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise la distribution d'un kit Bescherelle à chaque enfant de CM2.

1.10 Attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Dominique BERNARD et Chantal WALTER

Le Conseil municipal après avoir ouï les exposés des présidents de l'OMCL et OMS approuve le versement des sommes suivantes aux associations :

	2017
(DASF) Danse Artistique et Sportive de Frépillon	2 500 €
(F2BM) Fédération Handball	1 700 €
(UKT) Arts martiaux Sports de combat	1 600 €
CYCLO CLUB	1 500 €
Gymnastique volontaire	600 €
Club Sportif de Frépillon	1 000 €
TENNIS	2 150 €
(IAFVO) L'Isle Adam-Frépillon-Vallée d'Oise Volley ball	1 750 €
Sporting club canin	400 €
(FMM) Basket club Frépillon-Méry-Mériel	9 500 €
(OMCL) Office Municipal Culture et Loisirs	18 000 €
Scouts et guide de France	150 €
Bibliothèque	5 200 €
Chemin de la musique	300 €
Comité des fêtes	3 000 €
Sapeurs-pompiers	450 €
(FACAPL) Frépillon Amicale des Commerçants Artisans et Profession Libérales	280 €

Prévention routière	250 €
(AGMG) Association Générale des Mutilés de Guerre	90 €
Collège MAUBUISSON sur projet à hauteur de	1 900 €
CASHMIRE	320 €
JALMAV (jusqu'à la mort accompagner la vie)	300 €
Trisomie 21	200 €
Association des directeurs généraux	80 €
Atelier libre des peintres de Frépillon	300 €
OMS	1 000 €
Cyber Frep	500 €
Sous-total	56 020 €
Divers	8 980 €
Total	65 000 €

M. le Maire rappelle la volonté de la commune de maintenir la même enveloppe budgétaire, soulignant ainsi le rôle important des associations.

2. URBANISME

2.1 Acquisition d'un bien mixte à la SAFER, parcelle AB 6 et ZA 22

Rapporteur : M. le Maire

Liée par une convention de veille foncière avec la SAFER, la commune de Frépillon est prioritaire pour l'acquisition de terre non constructible. Soucieux de préserver l'environnement, M. le Maire propose d'acquérir les parcelles AB 6 et ZA 22 pour un montant de 1 500 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise l'acquisition de ces deux parcelles d'environ 2 000m².

3. FINANCES

3.1 Compte administratif 2016 – Budget communal

Rapporteur : Martine BERNARD

Après examen, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2016 du budget communal.

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		382 049,89		503 028,85		885 078,74
Opérations de l'exercice	2 350 460,82	3 061 895,45	781 615,01	778 879,08	3 132 075,83	3 840 774,53
Résultat de clôture		711 434,63	2 735,93			708 698,70
Reste à réaliser			1 593 855,00	529 313,00	1 064 542,00	
Totaux cumulés	2 350 460,82	3 443 945,34	2 375 470,01	1 811 220,93	196 617,83	4 725 853,27
Résultat définitif		1 093 484,52	564 249,08			529 235,44

3.2 Compte de gestion 2016 – Budget communal

Rapporteur : Martine BERNARD

Le compte de gestion 2016 présenté par Madame la Trésorière principale conforme au compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

3.3 Affectation du résultat d'exploitation exercice 2016 – Budget communal

Le Conseil municipal, vu le compte administratif de la commune de l'année 2016, décide à l'unanimité qu'une somme de 564 249,08 € sera affectée à la section investissement.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Signature d'une convention de coordination entre les forces de l'Etat et la police municipale mutualisée

Rapporteur : Bernard PAUTET

Monsieur PAUTET propose la signature d'une convention portant coordination des services et précisant la nature et lieux des interventions entre la police municipale mutualisée et les forces de l'ordre de l'Etat (police et ou gendarmerie).

Où l'exposé de Bernard PAUTET la délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 Engagement de la commune pour la gratuité des emplacements à proximité de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Rapporteur : M. le Maire

La Communauté d'agglomération va installer rue Vieille Fontaine deux bornes de recharge électrique. Le Conseil municipal s'engage à l'unanimité à mettre à disposition au-devant de l'infrastructure de recharge deux places de stationnement de façon gratuite pour les usagers de véhicules électriques et hybrides.

4.3 Eclairage public

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose, qu'avant de transférer la compétence éclairage public à la Communauté d'agglomération du Valparisis, il est préférable d'effectuer sur notre réseau les travaux suivants afin d'en maîtriser le calendrier :

Remplacement des appareils – Rues Maréchal Leclerc, Gabriel Péri, République en partie et la rue du Vivelay. Enfin sur le secteur des Hameaux, il propose la prise en charge du remplacement des globes de l'avenue de France, l'ASL se chargeant des placettes. Le montant total des travaux restant à charge de la commune est de 39 986 € pour la totalité du chantier.

Le Conseil municipal à l'unanimité moins une voix autorise M. le Maire à signer une convention avec le président de l'ASL des Hameaux à propos des travaux de l'avenue de France.

4.4 FPIC

Le Conseil municipal est informé que la commune est redevable d'un montant de 9 898 € dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

4.5 Eglise

M. le Maire propose aux Conseillers municipaux le changement de la sonorisation de l'Eglise. Le montant de l'acquisition est d'environ 5 000 €.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h30.
